



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question orale n° 709

Texte de la question

M. Rudy Salles interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la protection de notre patrimoine culturel et en particulier sur la convention entre l'État et la ville de Nice relative à l'avenir qui sera réservé à la façade de l'ancienne gare des chemins de fer de Provence, dite « gare du Sud », approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2002. En effet, contrairement aux engagements qu'il avait pris devant les Niçois en 2001, le maire souhaite procéder à la démolition de cet élément architectural auquel tous les Niçois sont attachés, ce qui aux yeux de toute la classe politique locale, de gauche comme de droite, constitue une grave faute d'urbanisme et provoque la plus grande consternation. Tout juste est-il proposé de démonter la façade pour la reconstruire ailleurs. Il s'inquiète que l'on puisse démonter pierre par pierre un ouvrage d'art dont la fragilité est connue et reconnue par les architectes des Bâtiments de France et qu'une opération aussi lourde puisse être supportée par le contribuable. Il lui demande quelles mesures il souhaite prendre pour le maintien de cet ouvrage architectural, étant entendu que la responsabilité de l'État ne peut être dérogée puisque c'est précisément à l'État qu'il appartient de prendre les mesures de protection de notre patrimoine.

Texte de la réponse

PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL FERROVIAIRE DE NICE

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles, pour exposer sa question, n° 709, relative à la protection du patrimoine ferroviaire de Nice.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, permettez-moi d'attirer votre attention sur la protection de notre patrimoine culturel, et en particulier sur la convention entre l'Etat et la ville de Nice, approuvée le 15 décembre 2002 par le conseil municipal, et relative à l'avenir qui sera réservé à la façade de l'ancienne gare des chemins de fer de Provence, dite « gare du Sud ».

En effet, contrairement aux engagements qu'il avait pris devant les Niçois en 2001, le maire de Nice souhaite procéder à la démolition de cet élément architectural, auquel tous les habitants de la ville sont attachés, ce qui, aux yeux de toute la classe politique locale, de droite, du centre ou de gauche, constitue une faute grave d'urbanisme et provoque la plus grande consternation.

Tout juste est-il proposé de « démonter » - entre guillemets - la façade pour la reconstruire ailleurs - sans savoir où. Pensez-vous, monsieur le ministre, que l'on puisse démonter pierre par pierre, brique par brique, mosaïque par mosaïque, un ouvrage d'art dont la fragilité est connue et reconnue par les architectes des Bâtiments de France, et qu'une opération aussi lourde puisse être supportée par le contribuable ?

En revanche, ce que demandent 90 % des Niçois, selon un appel aux lecteurs effectué par le journal

Nice-Matin, c'est le maintien *in situ* de la façade et la construction, à l'arrière, d'un édifice moderne, comme cela a été fait avec bonheur pour une autre façade célèbre de la Promenade des Anglais, celle du Palais de la Méditerranée, ou comme on le voit régulièrement dans d'autres villes, comme à Paris, avec l'exemple voisin de la gare d'Orsay.

Alors que le maintien de cette façade avait été promis aux Niçois le temps d'une campagne électorale, on veut désormais la démolir à la hâte, bien que le projet de construction d'une mairie sur ce site ne soit pas financé et qu'il ne soit programmé, dans le meilleur des cas, qu'après 2007. La vraie raison - non avouée - serait que la démolition permettrait la création de quelques places de stationnement provisoire pendant la durée des travaux du tramway.

La convention entre la ville et l'Etat établissant un lien entre le « démontage » de la façade et la construction d'un nouvel hôtel de ville, je vous remercie, monsieur le ministre, de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous entendez prendre pour le maintien de cet ouvrage architectural, étant entendu que la responsabilité de l'Etat ne peut être dérogée, puisque c'est précisément à lui qu'il appartient de prendre les mesures de protection de notre patrimoine. Connaissant votre attachement personnel à cette cause, je ne doute pas que vous puissiez apporter une solution de nature à satisfaire les Niçois. En attendant, ils seront très attentifs à votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, l'intérêt de la gare du Sud à Nice a été reconnu par l'inscription du bâtiment des voyageurs à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques prise par un arrêté du préfet de région en date du 23 septembre 2002. Mon prédécesseur avait donné le 17 juillet de la même année son accord au maire de Nice pour le démontage de ce bâtiment et son remontage en un autre lieu puisque la municipalité a le projet de construire un nouvel hôtel de ville sur l'emplacement de la gare.

En conséquence, une convention a été signée le 23 janvier 2003 entre le préfet des Alpes-Maritimes, le maire de Nice et le président de la communauté d'agglomération Nice - Côte d'Azur pour définir les modalités de l'opération. Le maire de Nice a communiqué très récemment, le 22 avril, au directeur régional des affaires culturelles une demande de permis de démolir pour la gare. A compter de cette date de dépôt, en application des articles L. 430-8 et R. 430-10 du code de l'urbanisme, le ministre de la culture et de la communication dispose d'un délai de trois mois pour donner ou non son accord sur le permis.

Compte tenu des éléments nouveaux intervenus depuis deux ans et de l'attachement que de nombreux élus et une grande partie de la population ont manifesté pour la conservation sur place de la gare, j'ai l'intention de procéder, dans le délai qui m'est réglementairement imparti, c'est-à-dire trois mois à compter du 22 avril, à une étude très attentive du dossier, et de réexaminer les différentes solutions qui devront, bien entendu, garantir les principes de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Je comprends le souci légitime de protection qui vous anime, celui de préserver notre mémoire, notre histoire, nos racines, et souvent notre fierté. Je sais également à quel point, d'une manière générale, vous attachez de l'importance aux projets nouveaux. C'est la synthèse de ces deux impératifs, délicate mais nécessaire, que nous devons réussir ensemble. Quoi qu'il en soit, et afin que les choses soient claires, sur ce sujet comme sur d'autres, je ne me déroberai en aucune manière à l'exercice de mes responsabilités.

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre réponse sur un sujet - vous l'aurez

compris - extrêmement sensible. La population se sent concernée, beaucoup plus que par le passé, par la conservation de son patrimoine. Elle n'est pas pour autant hostile à la construction d'édifices nouveaux. Mais nous avons eu d'autres expériences, dans notre ville, de synthèse parfaitement réussie entre conservation d'une partie du patrimoine et modernisation. C'est pourquoi ni la vitesse ni la précipitation ne sont aujourd'hui de mise dans ce dossier. Vous avez raison, monsieur le ministre, de vouloir réexaminer cette affaire à la lumière des éléments nouveaux et de la réaction de la population niçoise.

Un de vos prédécesseurs, qui ne partageait pourtant pas nos idées politiques, a pris la décision de classer la façade du Palais de la Méditerranée. Cette décision, très contestée à l'époque, est aujourd'hui unanimement saluée. Et si on continue, à Nice, de critiquer M. Lang pour ses idées politiques, on reconnaît qu'il a eu le courage de maintenir cette façade.

Monsieur le ministre, si vous-même maintenez la façade de la gare du Sud, votre nom restera célèbre dans la ville de Nice, bien après que vous aurez cessé d'exercer vos fonctions... (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Geveaux. Cela vaut bien un sacrifice !

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 709

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3206

Réponse publiée le : 5 mai 2004, page 3268

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2004